

Article 31 du Règlement

J'ai dit que je suis solidaire de mon parti à l'effet que nous sommes pour le projet, mais j'ai tout simplement ajouté que lorsqu'il s'agit de mégaprojets nous devons être prudents et tenir compte de certains principes ou de certains prérequis. Je soulevais l'interrogation et toute la démarche qui avait été suivie précédemment. J'ai cité les inquiétudes environnementales du groupement Les Ami(e)s de la terre, et autres.

• (1355)

En conclusion, je ne suis pas contre le projet, je ne dis pas que ce soit une mauvaise affaire. Ce que je dis, c'est que nous devons être prudents quand il s'agit d'investir, dans une période difficile comme celle que nous vivons, 1,47 milliard de dollars, en dollars de 1992. C'est simplement un message de prudence que je transmets. Je ne suis pas contre le projet, pas plus que mon parti d'ailleurs, non plus que mon chef ce matin.

Au niveau des emplois temporaires, c'est le même raisonnement que le programme actuel d'infrastructures. Une fois que la rue est asphaltée, que le trottoir est bâti, il n'y a plus rien à faire. La rue ne sera pas réasphaltée en permanence pendant des années.

Donc, ce que je mentionnais, c'est qu'une fois le pont construit, il y aura création de 60 emplois permanents seulement pour opérer le pont, mais il y aura une perte de 360 emplois chez les gens des traversiers. Vous mentionnez le développement du tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis d'accord avec vous que cet élément. . .

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais simplement rappeler à l'honorable député et à tous nos collègues en Chambre qu'on ne doit pas s'adresser les uns aux autres mais qu'on doit passer par l'intermédiaire de la Présidence.

M. Guimond: Monsieur le Président, j'étais parti dans une envolée oratoire et étant donné que je suis un passionné. . . Mais vous faites bien de me remettre à l'ordre.

C'est vrai qu'il y aura développement du tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard et nous en convenons. La question sera de savoir, étant donné que nous sommes sur une île, la structure touristique est quand même plafonnée en raison de l'étendue géographique de l'Île-du-Prince-Édouard. Donc il y aura développement, j'en conviens avec le député, et je suis d'accord. Mais je parlais des emplois temporaires reliés à la construction du pont.

Quant à l'ouverture d'esprit, je suis persuadé que mon collègue comprenait ce que je voulais dire. Quand il sera temps de discuter, en cette Chambre ou en comité, de la nécessité d'un TGV entre Québec-Windsor et de donner la construction du traversier des Îles-de-la-Madeleine au chantier maritime de la MIL Davie, ce qui permettra de maintenir 10 000 emplois directs et indirects dans la région de Québec, j'espère qu'on fera preuve d'ouverture d'esprit. Dans ces cas, il s'agit de maintenir des emplois; c'est important de créer des emplois, mais c'est important aussi d'en maintenir. L'opposition officielle a démontré qu'elle n'était pas bornée, elle a fait preuve d'ouverture d'esprit et je suis persuadé que les gens d'en face démontreront la même ouverture d'esprit quand viendra le temps de discuter des deux dossiers dont je parlais, le TGV et le traversier.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux):

Monsieur le Président, je voudrais juste une autre précision. Je crois que vous pouvez compter sur le Parti libéral pour démontrer une grande ouverture d'esprit. C'est quelque chose qui a toujours caractérisé ce parti et je crois que cela continuera.

Si j'ai bien compris les commentaires de mon collègue, il a dit être en faveur du projet, comme son parti d'ailleurs, mais il a aussi précisé que les amis de l'île avaient certaines craintes au sujet des répercussions possibles du point de vue environnemental.

Est-ce que mon collègue croit que ces craintes méritent, et évidemment, on doit être prudents, mais est-ce que cela mérite qu'on arrête un tel projet? Est-ce que les 90 études et les quelque 80 réunions sont suffisantes? Est-ce qu'on a assez de données pour pouvoir continuer, avec une certaine confiance que cela va bien marcher et qu'il n'y aura pas tellement de danger?

M. Guimond: Monsieur le Président, la réponse est non. On ne doit pas arrêter le projet, on doit le poursuivre. Je pense que nous avons clairement pris position, mais par contre, s'il n'y a pas d'impact sur les pêcheurs de homard et de pétoncle qui sont concernés par le projet, pourquoi a-t-on ressenti le besoin de les indemniser? C'est donc une indemnité versée pour rien.

Je ne veux pas dire que les inquiétudes du groupement étaient futiles, mais je voulais simplement dire que le groupement, même s'il a été débouté dans les instances judiciaires, devra demeurer vigilant pour faire en sorte que les études qui démontrent qu'il n'y aura aucune atteinte à l'environnement, le groupement devra continuer à surveiller si matériellement cela se concrétise. C'est ce que je voulais dire au niveau de l'environnement.

• (1400)

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DES MATHÉMATIQUES

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, on a rendu hommage ce matin aux lauréats du prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques. Les 17 enseignants exceptionnels ainsi honorés viennent de toutes les régions du pays et ont élaboré et mis en pratique des méthodes d'enseignement innovatrices.

L'un des prix a été décerné à M. Richard Hopkins, un enseignant de l'école secondaire du district de Napanee dans ma circonscription, qui a créé un programme de sciences appliquées et de technologie qui répond parfaitement bien aux besoins de la collectivité locale. Grâce à ce programme, les élèves acquièrent une expérience pratique précieuse. Le meilleur témoignage des